

L'ARIZE



Ecole de musique
Montesquieu Volvestre

Association Ecole de musique

FICHE D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER MUSICAL

SAMEDI 17 mai 2025

MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Lieu du vide grenier : Parking de la Salle polyvalente,
Place de la Perruque, 31310 Montesquieu-Volvestre

TARIF : 5 € le ml (la table et les chaises ne sont pas fournies).

Buvette et possibilité de petite restauration sur place

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code Postal: Ville:

Tél :

Email.....@.....

Passeport :

CI :

N° pièce identité :

Délivrée le : par :

(Merci de joindre une copie de la pièce d'identité)

N° de Siret pour les professionnels :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement joint et m'engage à le respecter

Fait à.....le.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

**Règlement du vide grenier musical**

Association Ecole de musique de l'Arize

<https://www.facebook.com/ecolemusiquearize>

Le vide grenier musical est organisé par l'association « Ecole de Musique de l'Arize » de Montesquieu-Volvestre

L'horaire de l'installation des participants est fixé de 8h le matin à 9h.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes, par l'association « Ecole de musique de l'Arize » et ne donnent lieu à aucune discussion. A partir de 8h, et dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont attribuées par les organisateurs. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seule l'association sera habilitée à le faire, si nécessaire.

L'exposant n'ayant pas réservé aura l'obligation d'attendre l'installation finale pour supposer avoir une place sans certitude. Les places réservées et non occupées à 8h45 seront « relouées » sans aucun recours.

L'association tient un registre des exposants (transmis ensuite aux services de la Préfecture et de la Mairie) A cet effet, les exposants devront obligatoirement présenter une pièce d'identité. Les professionnels seront munis de leur carte professionnelle et du N° de Siret. Aucun exposant ne sera accepté sans ces pièces.

Sont interdits à la vente les objets et produits suivants : les armes, les livres et autres objets pornographiques. De même, la loi contre le racisme, la xénophobie, interdit l'exposition d'objets nazis.

Tous produits pharmaceutiques sont aussi interdits

Aucun stand de bonbons, sandwiches, crêpes, gaufres, boissons, fruits secs, gâteaux maison et dégustations diverses ne sera accepté sur la manifestation, sur les parkings environnants des visiteurs (sauf autorisation des organisateurs). Le responsable de l'organisation peut faire enlever immédiatement tous les produits cités. Les exposants sont responsables de la provenance et de la revente des objets qu'ils proposent au public.

A la fin de la manifestation, l'exposant devra laisser sa place dans l'état où il l'a trouvé. Des conteneurs poubelles sont mis à disposition par les organisateurs.

L'organisation et les bénévoles de cette manifestation ne sont pas responsables des pertes et vols occasionnés durant le vide grenier, sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation

L'exposant est responsable des objets qu'il expose au sol et qui peuvent entraîner tous accidents. Il est civilement responsable vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte que lui ou son étal pourrait causer.

L'association « Ecole de musique de l'Arize » n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelque nature qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur la voie publique ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant.

La vente par des enfants est autorisée sous la responsabilité parentale (autorisation à fournir).

CLAUSE D'ANNULATION – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler purement et simplement la manifestation dans le cas d'intempérie ou pour cas de force majeure. Les exposants participants et inscrits seront avisés au plus tôt et au mieux d'une telle décision. En aucun cas, les exposants participants et inscrits pourront prétendre à une indemnité quelconque.

Toute personne ne respectant pas le règlement, ou troublant le bon ordre ou la moralité de la manifestation, peut être exclue du lieu sans aucun remboursement de la place.

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Fait à.....le.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"